

# **> CONVENTION D'OCCUPATION** **TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

## **AVENANT N° 4**

### **ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, CAPI**, ayant son siège 17 Avenue du Bourg – BP 90592 à L'ISLE D'ABEAU Cedex (38081), représentée par son président en exercice, Monsieur Jean PAPADOPULO, agissant en vertu d'une délibération n°20\_10\_15\_341 en date du 15 octobre 2020,

Ci-après dénommée « la CAPI »,  
**D'une part,**

### **ET**

La société MGI HABITAT INNOVANT, dont le siège est situé impasse du Pont 38090 VILLEFONTAINE, représentée par son gérant, Monsieur Guy MARTIN,

Ci-après dénommée « l'occupant ou MGI HABITAT »  
**D'autre part,**

### **EXPOSE**

Par convention en date du 4 février 2020, la CAPI a consenti à l'occupant l'utilisation et l'occupation de la plateforme ASTUS, sise impasse du Pont à Villefontaine à la société MGI HABITAT INNOVANT.

L'occupation devait commencer le 1<sup>er</sup> avril 2020. Suite à l'épidémie de COVID-19 et au premier confinement, un premier avenant portant modification de la date d'entrée dans les lieux a été signé le 27 mai 2020. La prise de possession du local a été effective le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

La convention initiale prévoit une possibilité de renouvellement pour une durée d'un an.

Par avenant, il a été convenu de prolonger pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La société a sollicité la reconduction de la convention initiale pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention initiale pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

### **ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

### **ARTICLE 3 : AUTRES STIPULATIONS**

Les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées en tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Etabli à L'Isle d'Abeau en double exemplaire, le

Pour la CAPI

Le Vice-Président en charge de la  
stratégie patrimoniale  
**Jean-Pierre GIRARD**

Pour la société MGI HABITAT  
INNOVANT

Son Gérant  
**Guy MARTIN**